

Chers confrères, chers amis,

Divers retours de paroissiens à travers le diocèse nous font part de la remise en cause des gestes barrière dans plusieurs églises du diocèse.

A l'heure d'un laisser-aller regrettable dans le pays, nos églises se doivent d'être très respectueuses de ces mesures. On peut les discuter, les disséquer ou les remettre en cause, il n'empêche qu'elles concernent tous nos lieux de culte et que nous sommes tenus par la loi à une « stricte observance » des consignes qui nous sont données. Notre responsabilité curiale ne fait pas de nous des législateurs en ce domaine.

Je me permets donc de vous rappeler que :

- du gel hydro alcoolique doit être à disposition des fidèles à l'entrée de l'église,
- les paroissiens doivent porter obligatoirement un masque durant toutes les célébrations religieuses (messes, baptêmes, mariages, obsèques),
- les fidèles occupent une place sur deux, un banc sur deux,
- le célébrant porte un masque pour la distribution de la communion,
- il se lave les mains au gel hydro alcoolique avant la distribution de la communion dans la main aux fidèles,
- les hosties peuvent être consacrées dans un ciboire fermé et le calice recouvert d'une pale,
- les corbeilles de quête sont disposées au fond de l'église et ne circulent pas.

Je sais combien ces dispositions sont contraignantes et pénibles, surtout en été, mais il serait regrettable qu'un cluster soit signalé à l'occasion d'une cérémonie religieuse dans nos églises. Il en va de notre crédibilité aux yeux du public.

Espérant qu'une deuxième vague ne viendra pas troubler l'automne ou l'hiver prochain, ces mesures sont à mettre en œuvre tant que nous n'en recevons pas d'autres.

Malgré les difficultés que nous rencontrons pour les remplacements d'été, j'espère que vous pourrez trouver un peu de temps pour souffler avant de repartir pour une nouvelle année pastorale pour laquelle les incertitudes ne manquent pas, hélas.

Croyez à mon entier dévouement et à ma bien fraternelle amitié.

Père Michel Desplanches

Vicaire Général